



HONORAIRES DE L'AGENCE T.T.C. - <https://city-and-sea>

- Location annuelle pour le Locataire : Loi Alur 15/09/2014 (TVA 20%)

-Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail : 8 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 8 € = 256 €)

-Honoraires état des lieux : 3 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 3 € = 96 €)

- Location annuelle pour le Propriétaire : Loi Alur du 15/09/2014 (TVA 20%)

-Honoraires entremise, et négociation : 1,50 € /m2. (ex : 32m2 x 1.50 € = 48€)

-Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail : 8 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 8 € = 256 €)

-Honoraires état des lieux : 3 € /m2 habitable (ex : 32m2 x 3 € = 96 €)

Gestion Investisseurs neuf : (TVA 20 %) - 6,42 % TTC sur tous les loyers hors charges encaissés.

Gestion autres propriétaires : (TVA 20 %) - 6,96 % TTC sur tous les loyers hors charges encaissés.

Locations saisonnières : (TVA 20 %) Honoraires à la charge du propriétaire :

25 % sur toutes les sommes encaissées hors forfait de charges.

– Baux comm. : 10% TTC du loyer annuel. (TVA 20 %)

– Cession fonds de commerce : 10% TTC du prix de cession (TVA 20 %)

- Vente : appartements – villas : (TVA 20 %)

-5 % TTC* du prix de vente du bien au-dessus de 200.000€.

-6 % TTC* du prix de vente du bien en –dessous de 200.000 €.

(*sauf stipulation contraire stipulée dans le mandat de vente)

-Vente : caves – celliers – parkings (TVA 20%) : 14 % TTC du prix de vente du bien.